



Découverte de la Nage en Eau Vive

Aude 14 & 15 mai 2022

La Commission Nage en Eau Vive du Comité Départemental 66 organise un week-end **Découverte de la Nage en Eau Vive les 14 & 15 mai 2022** sur l'Aude à Quillan (11).

Qu'est ce que la Nage en Eau Vive ?

La Nage en Eau Vive consiste à descendre les torrents et rivières à la nage, équipé de palmes, d'une combinaison néoprène, d'un casque, d'un gilet et d'un flotteur. Sport de glisse à part entière, la Nage en Eau Vive est en lien très étroit avec la nature. Les descentes de torrents offrent des paysages grandioses uniquement visibles par la voie de l'eau.

Quel est l'Équipement ?



Le nageur est équipé de :

- Flotteur
- Combinaison
- Casque
- Palmes
- Chaussons
- Gants
- Gilet
- Fixe palmes





Programme de la journée

Samedi 13 mai :

10h00 : RDV au Rond point du pont d'Aliès (rond point des ours) à Axat

10h30 à 12h00 : Navigation encadrée par des cadres fédéraux

12h00 à 14h00 : Déjeuner tiré des sacs,

14h00 à 17h00 : Navigation encadrée par des cadres fédéraux

17h30 : Fin des activités d'Eau Vive

18h00 : Activité de groupe en cours d'organisation

Hébergement camping du Moulin du Pont d'Aliès (Mobil Home)

Dimanche 14 mai :

10h00 : Rdv à l'Aire de la Pierre Lys

10h30 à 12h00 : Navigation encadrée par des cadres fédéraux

12h00 à 14h00 : Déjeuner tiré des sacs,

14h00 à 16h00 : Navigation encadrée par des cadres fédéraux

16h30 : Fin des activités d'Eau Vive

Condition de Participation

Les Nageurs devront :

- **Posséder une licence et une assurance valides + Certificat médical valide**
- Savoir nager et avoir une condition physique satisfaisante.
- Avoir minimum 8 ans.
- Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale (un exemple est présenté en fin du document).

Si le nombre d'encadrants n'est pas suffisant pour accepter toutes les personnes inscrites, nous limiterons le nombre de nageurs par club. *Vous serez avisés de cette limite en temps et en heure.*

Équipement :

- Les nageurs devront porter une combinaison et des chaussons en néoprène, une paire de palmes (si possible sans tuyères). L'utilisation de gants et de fixe palmes est vivement conseillée.
- Nous fournirons Gilets, Casques et Flotteurs répondant aux normes de sécurité. Pour faciliter l'organisation, préciser le matériel dont vous avez besoin en remplissant le tableau qui se situe dans les pages suivantes.

Hébergement :

- Les participants et leurs accompagnateurs qui le souhaitent seront hébergés au **camping du Moulin du Pont d'Aliès** dans la limite des places disponibles.
- Il s'agit d'un hébergement en mobile-homes de 6 personnes. **Prévoir les duvets et nécessaire de ménage (Papier toilette, éponge, liquide vaisselle...)**
- Les mobile-homes sont équipés de kitchenettes.

Les repas :

Samedi midi et dimanche midi → Repas tiré du sac

Samedi soir → l'apéritif et dessert est offert par la Commission Nev PM, prévoir votre repas que l'on prendra tous ensemble.

L'encadrement des enfants se limite à la pratique de la Nage en Eau Vive, qui commence lorsque l'on équipe et qui finit lorsque l'on déséquipe les enfants. Les encadrants et l'organisation ne sont pas responsables des enfants à l'extérieur du bassin, les parents ou accompagnateurs sont les seuls responsables.



Inscription :

Frais de participation : **5€ pour la journée et 25€ pour le week-end**

Note :
Cette participation couvre l'hébergement (possibilité d'arriver la veille).
Les frais liés à l'organisation de l'activité, du week-end et l'apéritif et repas du samedi soir sont pris en charge par. La Commission NEV PM

Inscription avant le : 6 **mai 2022** en remplissant le formulaire :
<https://colibris.link/qpAXj>

Chèque à l'ordre de : **Commission NEV CIR PM FFESSM**
est à envoyer avant le 6 mai 2022

à John Bandelier - 32 rue Claude Monet 66000 Perpignan

Ou par virement – merci de nous demander le RIB de la Commission par mail : john@granaxa.fr

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Gilles Saragoni : 06 22 29 63 73

John Bandelier : john@granaxa.fr

L'encadrement des enfants se limite à la pratique de la Nage en Eau Vive, qui commence lorsque l'on équipe et qui finit lorsque l'on déséquipe les enfants. Les encadrants et l'organisation ne sont pas responsables des enfants à l'extérieur de la rivière, les parents ou accompagnateurs sont les seuls responsables.



Autorisation Parentale

Pour la participation à le week-end du 14 & 15 mai 2022, sur l'Aude, pour la découverte de la Nage en Eau Vive organisé par la Commission Nage en Eau Vive du Comité Départemental 66

Je soussigné(e) Monsieur, Madame :

Domicilier :

.....

.....

Agissant en qualité de

- Père
- Mère
- Responsable légal ou tuteur

Autorise

- mon fils :
- ma fille :
- l'enfant :

Né(e) le..... à, à participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable les 14 & 15 mai 2022

Fait à :

le :

Signature